

L'ÉDITO

3 novembre 2020 : les élections les plus incertaines de l'histoire des États-Unis



Jean-David LEVITTE

est senior policy advisor pour le groupe ESL Network. Il a eu une carrière diplomatique remarquable, marquée dans un premier temps par un passage à l'Élysée aux côtés du Président Giscard d'Estaing de 1975 à 1981. De 1995 à 2000, il a été le Conseiller diplomatique et Sherpa du Président Jacques Chirac. Entre temps, il a notamment occupé les fonctions d'Ambassadeur de la France aux Nations Unies à Genève. De 2007 à 2012 il a été le conseiller diplomatique et Sherpa du Président Nicolas Sarkozy. De 2003 à 2007 il a été Ambassadeur à Washington pendant la difficile période de la guerre en Irak. De 2000 à 2002 il a été Ambassadeur à l'ONU à New York, président le Conseil de Sécurité lors des attaques du 11 septembre 2001.

Le 3 novembre, les Américains éliront leur Président, mais aussi les 435 membres de la Chambre des représentants, 35 des 100 sénateurs, 13 des 50 gouverneurs et des milliers de élus locaux.

Tout indique que cela se passera mal. Le président Trump est prêt à tout pour l'emporter alors que les sondages annoncent sa défaite : au niveau national, Biden maintient une avance de 7 points. Mais surtout, dans les États clés qui décideront lequel des deux obtiendra les 270 grands électeurs nécessaires pour être élu président (Floride, Michigan, Wisconsin, Pennsylvanie notamment), Biden maintient une avance d'environ 5 points.

Pourtant, Trump pense qu'il peut encore gagner, comme ce fut le cas il y a quatre ans face à Hillary Clinton que tous les sondages donnaient gagnante. Elle obtint bien 3 millions de voix de plus que Trump au niveau national, mais elle perdit (de très peu) les quatre « swing states » décisifs qui donnèrent la majorité des grands électeurs à Trump.

Cette année, le grand handicap de Trump est sa gestion catastrophique de la crise du Covid : les États-Unis représentent 4% de la population mondiale mais ont eu à ce jour 20% du total mondial des décès. D'où sa volonté de changer le narratif de la campagne en plaçant au premier plan l'insécurité : de façon cynique, il utilise les émeutes provoquées dans la population noire par plusieurs bavures policières graves pour tenter de mobiliser son électorat à travers ses « tweets » suivis par 80 millions de « followers » qui font davantage confiance à ses « vérités alternatives » qu'aux informations du New York Times. Et cela marche : les ventes d'armes aux États-Unis ont explosé ces dernières semaines.

Plus choquant encore : la stratégie de Trump concernant les votes par correspondance. Selon les sondages, les électeurs qui prévoient de voter par correspondance sont deux fois plus nombreux parmi les Démocrates que parmi les Républicains. Et cette année, du fait du Covid, le nombre de votes par correspondance devrait être deux fois plus élevé que par le passé. D'où la campagne de Trump dénonçant par avance les votes

par correspondance comme « frauduleux ». Pire encore, il fait tout pour que la Poste marche mal : il a nommé à sa tête un de ses proches avec pour mission d'en réduire les déficits en fermant de nombreux bureaux, au point que la Chambre des Représentants à majorité démocrate a voté dans l'urgence 25 milliards de dollars de soutien à la Poste, une proposition bloquée par le Sénat à majorité républicaine.

Sauf en cas d'improbable raz de marée en faveur de Biden, il faut donc s'attendre à de longues batailles avant de connaître le résultat final. Si l'on prend en exemple la Floride, rappelons qu'en 2018, pour l'élection du gouverneur et de l'un des deux sénateurs, les Républicains arrivèrent en tête du dépouillement jusqu'à ce que, dans les jours suivants le scrutin, le dépouillement des votes par correspondance réduise nettement l'avance républicaine, conduisant Trump à twitter que ces votes « ne venaient de nulle part » et ne devaient pas être comptabilisés. Aujourd'hui, c'est sans doute l'élection présidentielle de 2000, que j'ai vécue sur place et qui opposait Bush à Gore, qui est la référence la plus pertinente et la plus inquiétante. Le dépouillement national fit apparaître que la Floride allait permettre au vainqueur d'atteindre de justesse le seuil fatidique des 270 grands électeurs. Bush y arrivait en tête de quelques milliers de voix et Gore l'appela vers minuit pour lui concéder la victoire. Mais à 3 heures du matin, Gore le rappela pour lui annoncer qu'il contestait désormais le résultat : l'avance de Bush n'était plus que de 327 votes sur un total de 6 millions. Les tribunaux de Floride furent saisis pour recompter les votes dans certains comtés et nous suivions jour après jour à la télévision le feuilleton des batailles d'avocats sur la validité des bulletins contestés. Fin novembre, la Cour Suprême de Floride, par 4 voix contre 3, exigea un nouveau recensement manuel de 45 000 bulletins qui réduisit à seulement 154 votes l'avance de Bush. Celui-ci fit appel à la Cour Suprême des États-Unis, qui le déclara vainqueur par 5 voix contre

4, le 18 décembre, alors que Gore avait obtenu 500 000 voix de plus que Bush au niveau national.

Ce résultat fut accepté avec élégance par Gore et le pays tout entier célébra les mérites de la démocratie américaine. Cette année, ce ne sera pas le cas. Trump a pris le contrôle total du parti Républicain grâce à ses tweets. Il restera pleinement le Président des États-Unis jusqu'au jour de la passation des pouvoirs, le 20 janvier 2021 et il utilisera tous les moyens à sa disposition pour que l'issue du scrutin lui permette de rester quatre ans de plus à la Maison Blanche. En dehors du cas peu probable d'une victoire massive et donc incontestable de Biden, il faut bien s'attendre à des lendemains d'élection fort difficiles pour la démocratie américaine. Plusieurs scénarios de manipulation de l'élection sont considérés comme possibles. Le plus souvent mentionné : Trump proclamerait très rapidement sa victoire dans la nuit du 3 au 4, dénoncerait les votes par correspondance comme frauduleux et demanderait aux élus républicains des États clés de bloquer les bureaux de vote pour empêcher leur prise en compte. Les Démocrates multiplieraient bien sûr les recours, dans un climat de tensions extrêmes. Scénario du pire : le 6 janvier, lorsque le Congrès se réunira pour entériner la liste des grands électeurs, le Sénat à majorité républicaine confirmerait la liste républicaine, tandis que la Chambre des Représentants à majorité démocrate approuverait une liste alternative. Dans ce cas, aucun Président ne pourrait être élu et prendre ses fonctions le 20 janvier.

En ces temps de contestation des règles démocratiques par les dirigeants « illibéraux » d'Europe et d'affirmation des « empereurs » chinois, russe ou turc, le modèle américain va subir un test décisif, qui aura un impact bien au-delà des frontières des États-Unis et pèsera sur l'évolution du monde au cours des quatre prochaines années. J'y reviendrai dans un second article ●



REGARD D'EXPERT

La normalisation entre Israël et les Émirats Arabes Unis



Bertrand BESANCENOT

est senior advisor chez ESL Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie saoudite en 2007. En février 2017 il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel MACRON en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen-Orient.

L'annonce d'une normalisation prochaine des relations entre Israël et les Émirats Arabes Unis a fait la une de l'actualité internationale et a été présentée par de nombreux observateurs comme un événement historique.

C'est effectivement un mouvement significatif, qui constitue l'aboutissement de contacts officieux - sur les plans politique, économique et technologique - qui se sont développés face à ce qui est perçu comme la menace commune représentée par le régime iranien. Et il est probable que cette initiative émirienne soit suivie par d'autres États Arabes (Bahrein, Soudan, Oman?), même si ces pays n'entendent pas se laisser presser le pas comme le montre l'échec

de la dernière tournée de Mike Pompeo au Moyen Orient.

Quels sont les premiers commentaires qu'appelle cette annonce ?

- Il s'agit d'abord d'un geste de Mohamed ben Zayed à l'égard du président Trump, permettant à ce dernier de se prévaloir - à moins de trois mois de l'élection présidentielle américaine - d'un succès diplomatique. Les modalités de l'annonce sont claires de ce point de vue.
- Pour MBZ c'est une confirmation de son engagement résolu aux côtés du président Trump, tout en prenant un risque limité. Certes, les opinions publiques dans les pays arabes n'apprécient pas dans leur grande majorité ce geste, mais la « rue arabe » n'est plus ce qu'elle était. L'Iran a naturellement condamné cette initiative, mais il n'a pas en réalité les moyens d'exploiter la situation. Quant aux Américains, cette main tendue des EAU aux Israéliens est également appréciée par les Démocrates (en cas d'élection de Joe Biden).
- Les grands perdants dans l'affaire sont bien sûr les Palestiniens, affaiblis et divisés, qui n'ont pas les moyens de réagir et qui voient la perspective d'établir leur propre État s'éloigner encore.
- Le président Trump a en fait pour objectif d'amener les Saoudiens à suivre l'exemple émirien, mais il est peu probable que ceci intervienne du vivant du roi Salman, à moins d'une percée dans des négociations israélo-palestiniennes. Le souverain saoudien a certes toujours dit qu'il n'avait pas

de problème à reconnaître l'existence d'Israël ; mais le Gardien des Lieux Saints de l'Islam ne pourra le faire que si il y a un règlement acceptable par les Palestiniens, ce qui n'est pas le cas avec le plan Jared Kushner. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé un porte-parole du ministère saoudien des affaires étrangères.

- Or c'est là que l'annonce émirienne trouve ses limites. Abou Dabi affirme avoir obtenu en échange de la normalisation l'arrêt des annexions israéliennes, alors que Netanyahu ne parle lui que d'une suspension et réaffirme son objectif d'annexion. Il est donc évident que l'accord n'est pas encore totalement clair, ce qui explique sans doute que la normalisation ne se fera que par étapes, en commençant par les relations économiques et technologiques.

En somme, la vérité est qu'il y a sur le dossier iranien une réelle convergence entre Israël et certains pays du Golfe (EAU, Arabie Saoudite, Bahrein) et que MBZ a fait un cadeau diplomatique - qui ne lui coûte pas très cher et qui peut rapporter gros en termes de coopération technologique avec Israël - à son ami Trump.

Cela permettra-t-il une relance du processus de paix sur la base du plan Kushner ? Ce serait le cas à la condition que les Israéliens soient prêts à faire de vraies concessions aux Palestiniens par rapport au plan initial. Or cela est tout sauf sûr avec Netanyahu au pouvoir. Et il n'est pas sûr non plus que le plan Kushner survive à un échec de Trump à la présidentielle ●

REGARD D'EXPERTE

Investissements étrangers, une nouvelle donne est indispensable



Claude REVEL

est depuis le 4 décembre 2019 présidente fondatrice de la société INFORMATION & STRATEGIES, spécialisée dans l'information stratégique nationale et internationale, l'influence professionnelle et éthique, les enjeux numériques et depuis le 2 janvier 2020 présidente du GIE France Sport Expertise et conseillère stratégique et influence du groupe SKEMA. Claude REVEL a été Déléguée interministérielle à l'intelligence économique auprès du Premier ministre entre mai 2013 et juin 2015, puis Conseillère maître en service extraordinaire à la Cour des comptes entre juin 2015 et novembre 2019. Claude REVEL a une longue expérience au service de l'Etat (ministères de l'Equipeement, du Commerce extérieur et des Affaires étrangères, de 1980 à 1989), mais surtout dans la promotion des acteurs économiques français et internationaux à l'international. C'est dans ce domaine qu'elle fut un des pionniers français de l'intelligence économique et de l'influence professionnelle. Elle a également publié de nombreux articles et ouvrages, notamment en 2012, «La France, un pays sous influences ?», aux éditions Vuibert.

Les mesures prévoyant l'autorisation d'investissements étrangers dans des entreprises françaises stratégiques n'ont cessé de se renforcer depuis le décret du 31 décembre 2005, avec une accélération notable des changements dans les dernières années et les derniers mois. Le décret du 14 mai 2014, dit décret Montebourg, élargissait les secteurs concernés notamment à l'énergie, la santé, les transports, celui du 29 novembre 2018 y ajoute les activités spatiales, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et la robotique. Fin 2019, le décret du 31 décembre précise la notion d'entité étrangère (plus large qu'investisseur étranger) et étend les secteurs visés à la sécurité alimentaire, à la presse écrite et en ligne ainsi qu'aux technologies critiques (technologies quantiques et stockage d'énergie, quand ils sont mis en œuvre dans les activités concernées par l'investissement).

En avril 2020, le seuil de franchissement direct, indirect, seul ou de concert, de détention des droits qui déclenche la procédure passe de 33% à 25%. Par un décret de juillet 2020, ce seuil tombe à 10%, uniquement cependant pour les entreprises cotées et de manière temporaire jusqu'au 31 décembre 2020. Les Européens en sont exemptés.

Il est notable de constater que c'est le « Règlement du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant

un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union » qui a conduit à l'évolution de décembre 2019. Ce mécanisme européen sera applicable le 11 octobre 2020. Certes il instaure peu d'obligations mais il donnera la possibilité à la Commission de mettre en place un mécanisme de coordination des politiques liées aux investissements étrangers des Etats membres, de recommander aux Etats qui n'en ont pas d'en créer une (seulement 12 pays européens dont la France en ont actuellement) et d'émettre des avis à leur adresse lorsqu'elle estimera qu'un investissement (prévu ou réalisé) « est susceptible de porter atteinte à la sécurité ou à l'ordre public de plus d'un Etat membre ou lorsqu'elle dispose d'informations pertinentes » le concernant ». Un service d'intelligence économique européen va-t-il se développer ?

Il va être intéressant d'observer l'attitude de la Commission dans ce domaine jusqu'à présent traité de manière libre-échangiste avec une multiplication d'accords de ce type ces dernières années. Elle pourrait infléchir sa doctrine. Les cas où les investissements étrangers peuvent être considérés comme présentant une menace pour la sécurité nationale sont prévus dans le TFUE, et leur multiplication due à la crise peut justifier la mise en place de restrictions à la libre circulation des capitaux et des investissements. Les infrastructures critiques notamment sanitaires sont expressément visées dès 2019.

Il serait piquant que le développement de la sécurité économique en France vienne de l'UE. Car dans notre pays, pour l'instant, malgré tous les ajouts de textes susmentionnés et l'utilisation nouvelle et répétée du terme « souveraineté » dans les discours publics, on ne distingue pas vraiment d'inflexion dans les actions mises en œuvre.

La direction générale du Trésor expose certes des chiffres de contrôle en hausse :

Année	IDE en France	Evolution annuelle du nombre d'IDE entrants	Opérations de contrôle IEF	Evolution annuelle du nombre de contrôles IEF	Part des opérations de contrôle IEF sur les IDE (%)
2017	1298	-	137	-	10,6%
2018	1323	1,9%	184	34,3%	13,9%
2019	1468	11%	213	15,8%	14,5%

Sources : Portail IE, Les Echos, DG Trésor



“Zozos” ou alliés de la santé publique ? De l'utilité paradoxale des anti-masques

La grande Comédie humaine de la pandémie ne cesse de voir sa galerie de personnages s'étoffer. Dans ce domaine, depuis le début, les figures à honnir ne sont pas en reste. Après celle du grand bourgeois parisien fuyant l'épidémie et les beaux quartiers de la capitale pour se confiner dans sa résidence secondaire, celle de l'adolescent frivole faisant fi des sacro-saints gestes barrières lors d'apéros géants sur les berges du Canal Saint-Martin et sur l'esplanade des Invalides au risque de faire repartir l'épidémie, la France s'est désormais trouvée une nouvelle figure à marquer du sceau de la réprobation dans la personne des anti-masques.

Comme aux heures de gloire du Petit Journal de Canal+, les représentants de cette nouvelle mouvance se sont succédés sur les écrans pour vivre leur quart d'heure warholien, déchainant les élans de moquerie et d'indignation ad libitum sur les réseaux sociaux. De la vidéo d'Eve Engerer, médecin généraliste du Bas-Rhin rendue célèbre pour ses faux certificats dispensant du port du masque, qualifiant ce dernier de « rituel pédo-satanique » et se présentant elle-même comme un « aigle », aux images de pancartes de manifestants proclamant que l'institut Pasteur « a créé le virus » et faisant mention de papayes contaminées ou que l'obligation du port du masque s'inscrirait dans un agenda caché vers l'avènement du nouvel ordre mondial, dont la prochaine étape serait le déploiement de la 5G : tous ces étranges personnages ont défilé sur les écrans dans un carnaval hypnotisant qui n'a laissé personne indifférent. Au point que la chaleur des commentaires qu'ils ont suscité apparaît inversement proportionnelle à leur nombre et à leur poids réel dans la société française.

“Jojo le Gilet jaune” et Zozo l'anti-masque

Restreindre cette réaction à l'encontre de l'injonction du port du masque à sa seule dimension folklorique et à des causalités sociales ou psychologiques (entre paranoïa, baisse dramatique de la culture scientifique dans le grand public et vague fond de spiritualité new age) serait un peu réducteur. Au sein des reliquats du mouvement des Gilets jaunes, certains veulent voir dans cette nouvelle mobilisation une forme de résistance à la “dictature sanitaire” - là où beaucoup de Français ne voient qu'une expression d'incivisme ou d'inconscience -, variation sur un même thème de la résistance à la “dictature policière” et à la “dictature de l'argent” que conspuent le dernier carré des manifestants de novembre 2018. Non dénués d'opportunisme et cherchant à conjurer l'inéluctable décomposition de leur mouvement, en récupérant n'importe quel sujet de mécontentement, de nombreuses figures des Gilets jaunes (Jérôme Rodrigues, Maxime Nicolle) appellent à une convergence avec les anti-masques pour renverser la Ve République. Un énième appel à la convergence des luttes, qui s'ajoute aux appels sans lendemain à s'unir avec les black blocks, avec les manifestants contre la réforme des retraites, avec le personnel en grève des hôpitaux publics ou encore avec les pompiers, sans avoir jamais réussi à remplir leurs rangs de plus en plus clairsemés. Il y a fort à gager cependant que les appels de certains anti-masques à manifester jusque dans les couloirs des hôpitaux pour inciter les soignants à se débarrasser de leurs masques pour se prémunir des risques pour “l'oxygénation du cerveau” que ceux-ci causeraient (une information cruciale qui leur aurait échappée pour la plupart durant leurs études de médecine et d'infirmiers),

ne devraient rencontrer qu'une faible popularité dans le grand public. Et que la récupération de ceux que d'aucuns qualifieraient familièrement “d'authentiques zozos” devrait donc s'avérer plus périlleuse et moins profitable qu'escompté par leurs promoteurs.



Force politique mineure à ce stade, destiné à faire bloc contre elle à force d'outrance et de délires fumeux voire carrément grotesques, les anti-masques ne sont cependant pas dépourvus d'utilité sociale. Durant les dernières semaines, marquées par une grande confusion autour de la concrétisation d'une seconde vague, ceux-ci ont fourni une figure repoussoir à l'opinion, constituant en eux-même un argument massue pour justifier à une opinion peu convaincue d'une reprise épidémique de l'ensemble des mesures obligatoires prises par le gouvernement. Pour les Français mal habitués au port du masque en extérieur, la crainte d'être perçu comme un anti-masque aura sans doute pour partie joué dans l'appropriation de cette prophylaxie - au même titre (plus ?) que les messages de sensibilisation, spots TV, affiches et posts sponsorisés sur des pages gouvernementales sur les réseaux sociaux, faisant ainsi économiser des centaines de milliers d'euros de publicité (et d'amendes) au contribuable. En période d'incertitude stratégique, la réactivation des clivages et de la figure de l'ennemi constituent des puissants ressorts de conviction, qui s'établissent assez naturellement dans le grand public - notamment dans une opinion travaillée par une défiance croissante à l'égard de toutes les autorités, qu'elles soient publiques ou privées -, parce qu'elle survalorise notamment l'exercice individuel du sens critique et la défiance à l'égard des corps constitués. Qu'importe au final de faire l'unanimité, qui apparaît plus que fantasmagorique dans un pays archipellisé (Fourquet) façon puzzle, tant qu'une écrasante majorité de citoyens accepte de se plier aux obligations sanitaires. D'une façon paradoxale, les anti-masques, dont l'innocuité et le poids politique réel est sans commune mesure avec leur surface médiatique, se révèlent ainsi parmi les meilleurs alliés de la santé publique. Et de celles des finances de l'Etat ●

Damien Liccia & Jean-Baptiste Delhomme

LES LIVRES QUI FONT DÉBAT

L'ancien inspecteur de l'Education nationale, Jean-Pierre Obin, est l'auteur du rapport de 2004 sur les signes et manifestations d'appartenance religieuse à l'école. L'express et Le point l'ont interviewé à l'occasion de la parution de son nouveau livre le 2 septembre « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école » aux éditions Hermann. Il pose la question polémique du fait religieux et de la diversité au sein des écoles, et plus largement au sein des organisations collectives.



Jean-Pierre OBIN

Né en 1942, Jean-Pierre OBIN est ingénieur de l'Ecole centrale de Lille, docteur de spécialité en mécanique des solides et docteur en lettres et sciences humaines. Il a été notamment Inspecteur général de l'éducation nationale de 1990 jusqu'à son départ à la retraite en 2008. Il a continué ensuite de former des enseignants à l'université de Cergy-Pontoise et des chefs d'établissement à l'Ecole supérieure de l'Education nationale. Il est l'auteur de plusieurs rapports ministériels et pour l'OCDE, ainsi que d'une quinzaine d'ouvrages. Il est membre du bureau exécutif de la Licra.

Faisant le bilan des 79 attentats (dont 59 déjoués) dont la France a été l'objet de 2012 à 2018, le chercheur en sciences politiques Hugo Micheron note que « dans leur immense majorité, ces actes criminels ont été perpétrés par des Français éduqués à l'école de la République ». Terrible constat, que plusieurs études viennent conforter en élargissant notre connaissance de la pénétration dans l'école de l'idéologie islamiste : aujourd'hui, c'est une proportion importante des jeunes musulmans qui est attirée par le repli identitaire et le rejet de la modernité. Ainsi, plus des deux tiers des collégiens musulmans déclarent préférer obéir à la loi religieuse plutôt qu'à la loi civile et seuls 6 % d'entre eux admettent que les espèces vivantes sont le résultat d'une évolution ! Comment l'école républicaine laïque a-t-elle pu ainsi laisser prospérer, voire nourrir en son sein une idéologie aussi opposée à ses valeurs ? Comment en est-on arrivé là ?

À propos de nous



Xavier DESMAISON CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.